

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date : LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

Année scolaire : 2020/2021  
Numéro de séance : 2  
Date de transmission de la convocation aux membres : 07 décembre 2020  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
  
Président : Madame HEINTZ Christine– Principale du Collège par intérim  
Secrétaire de séance : Fillatre Bénédicte  
Quorum (13 ou 16) : 9  
**Nombre de présents : 11 / absents : 1 / Excusés : 6**

### Ordre du jour

1 – Approbation du PV conseil d'administration du 12 novembre 2020

2 – Adoption de l'ordre du jour

#### ***I – Vie pédagogique et éducative***

3 – Convention APEMEN

#### ***II – Fonctionnement Général***

4 – Présentation des tarifs 2021 et vote du taux de participation aux charges communes (SRH)

5 – Autorisation de recrutement d'un service civique

6 – Délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

7 – Bilan financier séjour à Paris (février 2020).

8 – Projet séjour ski 2021 – participation des familles

#### ***III – Vie budgétaire et financière***

9 – Présentation du budget 2021

10 – Vote du budget

#### ***IV– Questions diverses***

11 – Questions diverses

**PRÉSENCE au CONSEIL**  
Séance du 14 décembre 2020

Qualité	Titulaires				Suppléants				
	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	BRIMAUD Claudie			X				
	Principale adjointe	ROY Angélique	X						
	Principale par intérim	HEINTZ Christine	X						
	Gestionnaire	FILLATRE Bénédicte	X						
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	NOIRAUT Lydie			X				
	Groupement de communes	M SOUBIROUS Rémy	X						
	Commune siège	M BOSSEBOEUF Patrice	X						
	Commune siège	M HUVELIN Julien			X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M CORDEAU Jean Samuel		X					
		M GIBOLD Didier			X				
<b>PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement								
		DAVILA Maria	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	LIARAS Barbara	X						
<b>PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES</b>	Parents d'élèves	CASTANEDO Laetitia	X						
		DOUX Adeline	X						
		LIZOT Cindy			X				
		RICOU Anne-Sophie	X						
	Elèves	BRUNET Margot	X						
		ROVERY Margaux			X				

[] P : Présents - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, Madame HEINTZ, Principale du Collège par intérim, Présidente, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h15.

Ce conseil d'administration se déroule en visioconférence. Chaque vote fait l'objet d'un sondage : considérant que Margot Brunet assiste avec Mme Doux et que M. Bosseboeuf assiste avec M.Soubirous, il est proposé pour eux que la validation compte pour deux voix. Une absence de réponse vaut abstention. L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

Mme la Principale rappelle l'ordre du jour et soumet des ajouts et modifications :

- En fonctionnement, annulation du 6) (bilan financier voté au CA du 08/06/2020)
- En vie budgétaire et financière, annuler le 10), car doublon avec le 5).
- En questions diverses : modification de l'emploi du temps

### **1. Approbation du conseil d'administration du 12 novembre 2020.**

*Votants : 11                  Pour : 11                  Contre :                  Abstentions :*

### **2. Adoption de l'ordre du jour.** *(ajout et modifications compris)*

*Votants : 11                  Pour : 10                  Contre :                  Abstentions : 1*

## **I – VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE**

### **3. Convention APEMEN 2020-2021**

L'Association des Professeurs d'Education Musicale dans l'Education Nationale propose une convention relative (entre autres) à l'organisation de concerts des chorales. Cette convention est votée chaque année par les établissements qui disposent d'une chorale. L'association accompagne les professeurs d'enseignement musical dans la gestion des charges inhérentes à l'organisation et à la présentation des spectacles (réservation de salles, bus, etc).

La participation forfaitaire et l'adhésion annuelle dont doit s'acquitter l'établissement s'élèvent à 350€.

*Votants : 11                  Pour : 11                  Contre :                  Abstentions :*

## **II – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

### **4. Présentation des tarifs 2021 et vote du taux de participation aux charges communes (SRH).**

Les tarifs du service de restauration et d'hébergement pour 2021 ont été votés le 03 juillet 2020 en commission permanente départementale.

#### **LISTE DES TARIFS :**

Elève demi-pensionnaire 4 jours : 2.94€  
Elève demi-pensionnaire 5 jours : 2.83€  
Elève externe : 3.50€  
Elève apportant un panier-repas : 0.37€  
Elève école élémentaire : 2.60€  
Elève école maternelle : 2.43€  
Commensaux T1 : 2.94€  
Commensaux T2 : 3.44€  
Commensaux T3 : 4.17€  
Commensaux apportant un panier-repas : 0.37€  
Hôtes de passage : 8.75€  
Repas amélioré : 20€  
Accueil café : 1.50€

Le conseil d'administration vote le taux de participation aux charges communes (entretien, fluides) car l'établissement ne dispose pas de compteurs distincts pour le SRH et le collège. Il est proposé cette année encore le **taux maximum de 20.5%** des recettes du SRH pour abonder les recettes du service ALO.

>> Mme Liaras demande si le SIVOS participe aux dépenses de fonctionnement. >> Mme Fillatre répond qu'un projet de convention est en cours.

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

#### **5. Autorisation de recrutement d'un service civique.**

Le collège peut recruter 1 service civique dont les missions seront la surveillance des élèves et l'aide aux devoirs. Un service civique ne peut jamais rester seul pour encadrer des élèves. Le dispositif concerne des jeunes de moins de 26 ans. Pour eux, il s'agit souvent d'une première expérience permettant d'acquérir des gestes professionnels. Ils peuvent participer aux devoirs faits, à la surveillance des élèves, ils peuvent aussi accompagner un enseignant dans la préparation d'un projet.

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

#### **6. Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des conventions et marchés à incidence financière annuelle.**

*« En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre du code de la commande publique. »*

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

#### **7. Projet d'un séjour ski pour les élèves de 5<sup>ème</sup> / participation des familles**

Bien que la situation sanitaire actuelle n'autorise pas les séjours scolaires, il est envisagé de proposer un séjour aux élèves de 5<sup>ème</sup> sur la base du séjour « ski » initialement prévu en décembre 2020, si ces activités peuvent reprendre en 2021.

Le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 9225 euros. Une subvention de la communauté de communes est comprise dans les prévisions de recettes ainsi que les dons des associations. Ce séjour comprenant 4 nuitées, les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 900 euros pourront bénéficier de chèques vacances (demandes faites par l'établissement auprès de l'association La jeunesse au plein air).

Budget prévisionnel du séjour :

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Tarif de la participation des familles (240€ par élève) :

Votants : 11

Pour : 10

Contre :

Abstentions : 1

### **III- VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

#### **8. Présentation du budget 2021 :**

En préambule, nous avons jusqu'au 02 décembre pour présenter le budget. Les services du Département compétents nous en ont fait la remarque.

Tout d'abord, il est important de rappeler que le budget court par année civile et pas par année scolaire, d'où la difficulté concernant certains projets d'envisager des dépenses de septembre à décembre de l'année suivante.

La préparation du budget commence par l'estimation des recettes et des dépenses du service de restauration ; le reversement des charges communes venant abonder les recettes du service ALO. Pour 2021, le taux de participation des charges est fixé à 20.5% d'où un reversement prévu de 12620.30 euros. Une fois les versements au service ALO, au FRAR et au FCH comptabilisés, il reste à estimer les dépenses en denrées, en respectant les directives nationales et départementales. Les produits locaux, bio, labellisés sont à privilégier. Le collège de Charroux a déjà de bons résultats en la matière. Pour information, depuis la rentrée 2020, la boulangerie des halles fournit le collège en pain les lundi et mardi (cette boulangerie nous a fourni pendant la reprise de mai à juillet), la viande de bœuf est achetée auprès de la Confolentaise des viandes, qui se fournit chez les éleveurs locaux du sud-Vienne et de la Charente notamment. Le GAEC de l'Argentor, près de Ruffec, nous livre une fois par mois fromages, fromage blanc et yaourts. Les pommes de terre bio proviennent du GAEC de la plaine à Payroux. Il reste par contre difficile de trouver des produits maraîchers locaux. Les préparations « maison », à base de produits frais sont privilégiées.

Les recettes du SRH tiennent compte des effectifs à la rentrée pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2020-2021 et d'estimations pour les recettes du 1<sup>er</sup> trimestre 2021-2022.

Avec un montant total de 34311 euros estimés en crédits ouverts pour les denrées, le coût hors taxes moyen de denrées dans l'assiette est de 1.66€ (1.63€ préconisé par le Département).

Les recettes du SRH proviennent des frais scolaires (familles) et des commensaux (repas des personnels).

Les recettes du service AP proviennent pour partie de la dotation de fonctionnement et de subventions, ministérielles, régionales, départementales, mais également intercommunale (syndicat) et de dons du foyer et de l'association des parents d'élèves. 4 séjours ont été budgétisés, au cas où l'évolution de la crise sanitaire actuelle permettrait de proposer des séjours collectifs aux élèves.

Le service ALO est en déséquilibre. En plus des amortissements, les dépenses estimées sont plus importantes que la dotation de fonctionnement : il est prévu notamment d'acheter des matériels et des fournitures (voir feuilles de calcul jointes).

Le service VE et notamment le domaine « fonds social » est élevé ; les familles ne demandent pas d'aide alors que certaines en ont besoin. Il conviendra de revoir l'utilisation de ces crédits et d'être vigilants car nous ne savons pas quelles familles sont impactées par la crise sanitaire (chômage partiel, perte d'emploi, etc) et auront besoin d'aide pour le règlement des frais scolaires et des séjours.

La gestionnaire précise que tous les documents préparatoires à l'élaboration du budget sont à disposition pour consultation.

## **9. Vote du budget :**

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021 (budget primitif) :

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre :*

*Abstentions :*

## **IV - QUESTIONS DIVERSES**

- Modification des emplois du temps. Mme Heintz rappelle la présence de Mme Roy principale adjointe. Sa présence au collège toute la semaine permet le fonctionnement « normal » de l'établissement. Il avait été proposé de diminuer la pause méridienne d'une demi-heure et de faire reprendre les cours à 13h30 pour que les élèves passent moins de temps dehors ou sous le préau en cas d'intempéries. Les élèves qui restaient pendant le créneau 16h30-17h30, étaient encadrés par les enseignants dans le cadre du dispositif « devoirs faits ». Après 3 semaines de fonctionnement, le constat est le suivant : il est compliqué de mobiliser les élèves en devoirs faits de 16h30 à 17h00, les élèves n'ont pas assez de temps pour déjeuner, sous le préau divisé en 4 en cas de pluie, il n'y a pas assez de bancs. Il est donc décidé que les horaires en vigueur avant le 23 novembre seront reprogrammés à la rentrée de janvier. Les heures en groupe seront relancées quand ce sera possible, le BAR ou bureau d'aide rapide ainsi que la chorale pourront reprendre. >>Mme Castanedo : il n'y a donc plus de problème de personnels ? >> Mme Heintz : ce n'est pas tant le problème de personnels qui pose souci mais le manque d'espace abrité pour les élèves en cas d'intempéries. >> Pourraient-ils aller au gymnase : non, du fait de l'entretien / Pourraient-ils aller dans les salles des CM ? Non car nos agents sont déjà au maximum de leurs charges de travail et ne pourraient avoir deux salles à nettoyer et désinfecter en plus. >>Le préau reste la meilleure solution.

Les conditions actuelles, inhérentes à l'aménagement de l'emploi du temps, ne sont pas satisfaisantes d'où la décision de revenir aux horaires précédents. Mme Liaras rappelle que cette solution était de toute façon temporaire et qu'elle est contraignante aussi pour les enseignants. Mme Liaras en profite pour remercier Mmes Heintz et Roy de leur présence, de la bonne gestion malgré le contexte et du travail en bonne intelligence.

Deux points parmi les questions diverses n'ont pas été évoqués en préambule :

- Un four à micro-ondes est commandé.
- Un vidéoprojecteur a été acheté pour la salle 14 et sera installé prochainement (en réponse à la demande formulée en CA du 12 novembre).

La séance est levée à 20h15.

La Secrétaire

Bénédicte FILLATRE



La Présidente

Christine HEINTZ